



Syndicat Mixte Sambre Mobilités

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n°42/2026 Objet : Désignation des membres de la commission « gratuité des transports scolaires et tarification »	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir
--	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT-Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE-Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHIAATENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Désignation des membres de la commission « gratuité des transports scolaires et tarification »

Exposé :

Conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités, ainsi qu'à l'article 8 du règlement intérieur, le comité syndical peut constituer des commissions thématiques chargées d'examiner les dossiers relevant de leurs champs de compétence.

M. le Président précise que, suite à son élection et à l'installation du comité syndical dans sa nouvelle composition, il convient de procéder au renouvellement des commissions internes du syndicat, et notamment de la commission « gratuité des transports scolaires et tarification ».

Que dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de procéder à l'élection des membres appelés à siéger au sein de cette commission.

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,
- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités et ses différentes évolutions prononcées par arrêtés préfectoraux, et notamment l'arrêté du 22 mars 2024,
- Vu la délibération relative à l'élection du Président du syndicat mixte Sambre Mobilités,
- Vu la délibération relative à l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération relative à l'installation du comité syndical du syndicat,
- Vu l'arrêté de délégation de M. Albert JALLAY,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 17 juin 2026,
- Sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- la nécessité de renouveler la composition des commissions thématiques suite à l'élection du nouveau Président et à l'installation du nouveau comité syndical,
- l'importance de disposer d'une commission dédiée à l'examen des questions relatives à la gratuité des transports scolaires et à la politique tarifaire du réseau,

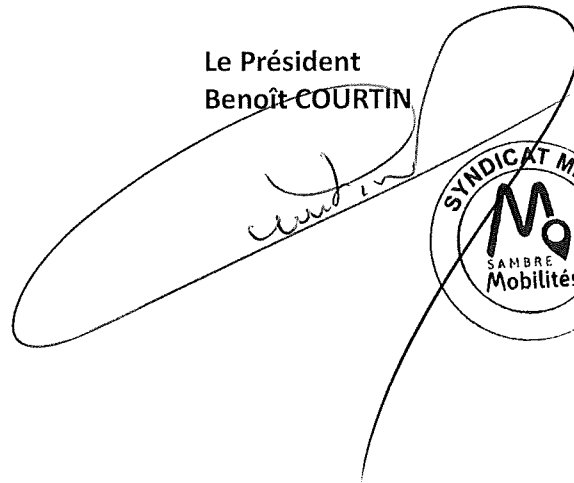
Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission « gratuité des transports scolaires et tarification » ;
- **DESIGNE** en qualité de membres :
 - M. Albert JALLAY, vice-président en charge de la politique tarifaire et des transports scolaires
 - M. Arnaud BEAUQUEL
 - M. Ludovic DAMIENS
 - Mme Annick LEBRUN
 - M. André PIEGAY
 - M. Hervé POURBAIX
 - M. Karim YAHATENE
- **PRECISE** que la commission sera chargée d'examiner toute question relative à la gratuité des transports scolaires ainsi qu'à la politique tarifaire applicable sur le ressort territorial du syndicat mixte Sambre Mobilités ;

- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe en charge du contrôle de légalité, ainsi qu'aux membres de la commission.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le



ID : 059-255902827-20260624-DEL42_2026-DE